

## **MAIRIE DE MARCHEVILLE**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le trois juillet à 19 h les membres du Conseil Municipal de Marchéville, légalement convoqués 29 juin 2020, se sont réunis en séance ordinaire.

Etaient Présents : Mr Guillonnet Denis – Mme Fontaine Sonia – Mr Hémon Thierry – Mme Vaudolon Corinne – Mr Lage Patrick – Mme Amé – Mr André Ludovic – Mr Huvet Philippe – Mme Le Cam Huvet Sylviane – Mme Le Cam Zennouche Muriel

Mr Capel Dominique, maire sortant, ouvre la séance et donne lecture des élus avec le nombre de voix.

Ensuite, il informe que Mme Lamirault Nolwenn s'est excusée et à donner pouvoir à Mr Huvet Philippe.

Mr Capel Dominique informe qu'il y a lieu de désigner un secrétaire de séance. Mme Amé Marie-Line se propose et est désignée.

Vu le contexte sanitaire, Mr Capel Dominique propose de se réunir à huis clos. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et pouvoirs.

Mme Nolwenn Lamirault arrive à 19 h 15.

Mr Capel Dominique passe la parole à Mr Huvet Philippe, doyen de l'assemblée pour procéder à l'élection du Maire.

Mr Huvet Philippe prend la parole et indique que 6 candidats d'une liste et 5 candidats de l'autre ont été élus. Il indique également que leur projet est de réaliser au mieux pour le village et pour les habitants.

Il a été désigné deux assesseurs : Mme Le Cam Huvet Sylviane et Mme Fontaine Sonia

#### **Election du Maire**

Sous la présidence de Monsieur Huvet Philippe, doyen de l'assemblée, il a été procédé à l'élection du Maire.

Mrs Lage et Huvet se sont déclarés candidats.

Chaque conseiller municipal est entré dans l'isoloir, s'est approché de la table de vote et a remis son bulletin dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement en présence des deux assesseurs.

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers présents     | 11 |
| Nombre de bulletins blancs et nuls | 0  |
| Nombre de suffrages exprimés       | 11 |
| Majorité absolue                   | 6  |

Mr Lage Patrick est élu maire par 6 voix contre 5 voix pour Mr Huvet Philippe.

Mr Lage Patrick a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Mr Lage Patrick prend la parole. Il indique que la campagne a été longue et inhabituelle en raison du Covid. Il indique qu'il y a eu deux listes avec deux programmes qui se rejoignent : « Les deux listes doivent se réunir, s'ouvrir, développer avec plus de transparence, accomplir les projets en cours, village à moderniser, vive le débat ! »

L'ordre du jour s'est poursuivi avec la détermination du nombre d'adjoint.

### **Détermination du nombre d'adjoint**

Mr Lage Patrick, maire, propose 3 adjoints.

### **Election du 1<sup>er</sup> adjoint**

Mr Lage Patrick rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que celle du maire.

Il est procédé à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint

Mr Hémon Thierry s'est déclaré candidat

Chaque conseiller municipal est entré dans l'isoloir, s'est approché de la table de vote et a remis son bulletin dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement en présence des deux assesseurs.

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers présents     | 11 |
| Nombre de bulletins blancs et nuls | 1  |
| Nombre de suffrages exprimés       | 10 |
| Majorité absolue                   | 6  |

Mr Hémon Thierry est élu, premier adjoint, par 10 voix et est immédiatement installé dans ses fonctions.

### **Election du 2<sup>ème</sup> adjoint**

Il a été procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint

Mms Amé Marie-Line et Le Cam Huvet Sylviane se sont déclarées candidates.

Chaque conseiller municipal est entré dans l'isoloir, s'est approché de la table de vote et a remis son bulletin dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement en présence des deux assesseurs.

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers présents     | 11 |
| Nombre de bulletins blancs et nuls | 0  |
| Nombre de suffrages exprimés       | 10 |
| Majorité absolue                   | 6  |

Mme Amé Marie-Line est élue 2<sup>ème</sup> adjointe par 6 voix contre 5 voix pour Mme Le Cam Huvet Sylviane et est immédiatement installée dans ses fonctions.

### **Election du 3<sup>ème</sup> adjoint.**

Il a été procédé à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint.

Mmes Le Cam Huvet Sylviane et Vaudolon Corinne se sont déclarées candidates.

Chaque conseiller municipal est entré dans l'isoloir, s'est approché de la table de vote et a remis son bulletin dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement en présence des deux assesseurs.

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers présents     | 11 |
| Nombre de bulletins blancs et nuls | 0  |
| Nombre de suffrages exprimés       | 10 |
| Majorité absolue                   | 6  |

Mme Vaudolon Corinne est élue 3<sup>ème</sup> adjointe par 6 voix contre 5 voix pour Mme Le Cam Huvet Sylviane et est immédiatement installée dans ses fonctions.

### **Lecture de charte la de l' élu local.**

Mr le Maire donne lecture de la charte de l' élu local à appliquer pour 6 ans et la distribue à tous les conseillers municipaux.

### **Indemnités Maire et Adjoint**

Monsieur le Maire informe que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'indemnité du maire est fixée au taux maximal en vigueur sans délibération soit un montant de 991.80 € brut mensuel.

Pour les adjoints, une délibération doit fixer le taux de cette indemnité.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer, à l'unanimité, une indemnité au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique soit un montant de 385.02 € brut mensuel pour chaque adjoint.

Les indemnités du Maire et des trois adjoints entrent en vigueur à compter du 3 juillet 2020.

### **Informations diverses**

#### **Cérémonie du 14 juillet 2020**

Avec un calendrier très serré et les contraintes sanitaires toujours d'actualité, l'organisation d'une nouvelle cérémonie du 14 juillet est compromise. Le maire a proposé que cet hommage républicain se traduise, dès que possible, par l'inscription sur le fronton de la mairie de la devise « **Liberté, Egalité, Fraternité** ». La devise républicaine sera aussi inscrite sur l'école.

\* L'élection du Président de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche se déroulera le Mercredi 8 juillet 2020 à Illiers

\* La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le Vendredi 10 juillet 2020 pour désigner un délégué et trois suppléants en vue des élections sénatoriales.

Fait à Marchéville, le 10 juillet 2020

Le Maire,  
Patrick Lage



Patrick Lage